

MARIAGE. – hébreu : **HaThouNaH** du mot HaThaN (père de l'épouse) ;
Grec: γαμος (gamos) ;
latin : **matrimonium, conjugium, connubium, nuptiae.**

Institution importante qui régent les sociétés humaines quelque peu « civilisés », qui ne laissent plus la prolifération des individus au seul caprice de la convoitise sexuelle. Le mariage est le rite qui assure, en principe, la permanence d'un couple, et les conditions les moins mauvaises pour que l'homme et la femme prennent ensemble leurs responsabilités par rapport à leur progéniture, pour sa subsistance et pour son éducation. Les rites sont très variés suivant les lieux et les époques.

Lorsque les structures de l'Eglise furent influencées par celles de l'Empire Romain, il parut bon d'instaurer dans l'Eglise un rite qui se sacralisa peu à peu, pour devenir au Moyen Age, d'abord une « bénédiction nuptiale », puis un véritable « sacrement » : le septième .¹

Le vocable : « mariage »

dérive du mot « mari », latin « maritus », de « mas – aris : le mâle. Il n'apparaît qu'au XII^e siècle. Cette seule étymologie montre assez bien que c'est effectivement le « mâle », le vir, l'homme, qui dans le monde gréco-latin a toujours eu la supériorité de droit sur la femme, la société étant ordonnée surtout par les hommes, qui seuls accédaient aux rênes du gouvernement, de l'instruction, et évidemment à la force militaire, c'est-à-dire l'utilisation et l'usage légal de l'homicide. Dans certaines sociétés dégradées, la femme est réduite à une machine à faire des gosses et à satisfaire la convoitise sexuelle du mâle, comme on le voit dans l'Islam.

Le verbe latin « nubere », le substantif « **nuptiae** », d'où viennent les mots « noces, nuptial », vient de la racine « nubes » qui signifie « nuage », d'où « voile » - le voile très à la mode aujourd'hui ! - avec l'idée d'assombrissement, de tristesse : l'asservissement de la femme à l'homme. La procréation charnelle implique en effet douleur, sang, larmes, et pour finir mort et corruption. Sinistre fatalité ! Désastre de morbidité et de mortalité ! Et l'on entend : « C'est comme ça, c'est la vie, il faut s'y attendre, il faut l'accepter ! » Les comédiens tournent en dérision la condition des époux et la fragilité du lien conjugal; il est désastreux de rire de ses malheurs. Il faut au contraire poser la question : « Pourquoi en est-il ainsi ? » et trouver la réponse dans une théologie réaliste.

Le mot latin "**connubium**" ou "conubium" renchérit cette idée de "nuée partagée" : d'ombre qui plane sur le couple. Le vocable "**matrimonium**" dérive quant à lui de "mater", laissant poindre l'idée que le mariage est avant tout destiné à la fécondation de la femme. On épouse pour fonder une famille et perpétuer son nom. Il

¹ - Pour l'histoire du sacrement de mariage, consulter un traité de Théologie dogmatique, ou de Droit Canon.

existe des sociétés matriarcales où la "mère" est au centre de la communauté comme la reine est au centre de la ruche ou de la fourmillière. Parce que c'est elle qui donne la vie (?) elle est considérée comme le pilier central de la société. Adam donna à sa femme le nom d'Eve = la "mère des vivants" ; mensonge, car par la faute, elle est devenue la "mère des mortels". Seule sainte Marie par sa maternité virginale mérite d'être appelée la "mère du Vivant". Et de fait, le culte à la "Sainte Vierge", dans l'église catholique, a son origine là : dans sa maternité glorieuse.

Le mot **conjugium** est très expressif de la réalité du couple charnel. Il vient du mot "jugum" = joug. Les "conjoints" sont liés par le lien "conjugal", supportant, à l'image des boeufs au labour, le même "joug". "*Prenez sur vous mon joug disant le Christ, mon joug est doux et mon fardeau léger*". Le mariage chrétien devait rendre ce joug marital doux et léger. Il l'eut été si le couple avait renoncé au péché qui conduit à la mort, pour s'engager à la suite du saint foyer de Nazareth.

Le mot grec "**γαμος**" vient de la racine "γεν" = naître, engendrer. Comme le mot "matrimonium", il plaide pour la famille plus que pour le couple lui-même. Que celui-ci soit appelé à "faire naître", la chose est entendue, mais selon quel mode de génération. Toute la question est là. La conception et la naissance virginale du Christ nous a ouvert les yeux sur une autre génération sainte et immaculée qui écarte tout germe de mort et de corruption.

La racine hébraïque "**HaThouNaH**" vient de "HaThaN" qui signifie le « père de l'épouse », ou le "frère aîné de l'épouse", et encore le gendre et l'époux lui-même. Le mariage était un arrangement entre familles. Tradition très ancienne en effet : le père donnait, ou vendait, ou patronnait l'union nuptiale par un contrat, ² qui comportait un échange de biens, ou d'argent, un « héritage », une dot etc. On le voit à la fin du Cantique des Cantiques, où il est question d'une vigne donnée sous forme de dot par un « oncle » de la jeune fille. (Cant. 8/11) Le Cantique des Cantiques est à la fois un chant nuptial et le rituel d'une cérémonie de mariage ; une « salutation », en hébreu : une « Salomé » (voir le vocable « *paix* ».) dans laquelle se rejoignent les coutumes matrimoniales, l'amour de l'époux et de l'épouse, et la valeur infrangible de la virginité. « *Fontaine scellée, jardin bien clos...* » Voici pourquoi l'Eglise chante le Cantique des cantiques dans l'Office des vierges ³ et non pas dans la cérémonie du mariage, dont elle sait qu'il restera « charnel » ; dans de telles conditions, il mieux vaut pleurer que se réjouir.

² - Le mot « contrat, marquer d'un sceau » : HaThaM est très voisin de ce mot hébreu qui signifie "nuptiae", les noces. Il est cependant très curieux que ce mot ne figure qu'une seule fois dans l'Ancien Testament (hébreu), dans le Cantique des cantiques 3/11. Voir la note de la Bible de Jérusalem sur ce passage. Ne pas tenir compte cependant du mot « Salomon », que, par tradition, on a cru lire dans le Cantique.

³ - Sur le Cantique des Cantiques voyez notre étude approfondie, traduction, explication du texte et commentaire. La préface de cet ouvrage explique la déficience de la théologie du mariage dans l'Eglise, qui jusqu'ici a retardé l'avènement du Royaume du Père par la sanctification de son Nom.

L'Apocalypse, en 19/7, évoque les « Noces de l'Agneau », à partir desquelles les réjouissances sont éternelles. « *Son épouse s'est préparée : il lui a été donné de s'envelopper d'un lin éclatant et pur : ce lin ce sont les justifications des saints.* » C'est en effet l'aboutissement de la Rédemption, où l'Eglise comprend enfin et met en application la Vérité par laquelle la créature humaine rejoint parfaitement la pensée de son Créateur. Cette pensée n'est autre que la sainte génération du Christ, de l'Agneau sans tache, fruit béni de l'amour virginal de Joseph et de Marie.

Dans les familles nobles, et royales, le mariage donne lieu à l'échange de droits de souveraineté sur des territoires qui pouvaient être importants. Le « mariage » fut longtemps un trafic d'intérêts ou de convenances; l'amour mutuel des fiancés était rarement pris en considération. D'où des drames de tout genre, sujets d'innombrables tragédies et opéras...

Toutes ces coutumes sont solidaires de la « fin première du mariage », prise en compte par une théologie primaire et superficielle, qui a sacralisé, en quelque sorte, la procréation charnelle, c'est-à-dire le péché originel. Grave faute ! Même l'encyclique « *Casti connubii* » reste au niveau de cette morale primitive, et entrouvre à peine, par le mot « castus », la porte vers la vérité et l'amour.⁴

La créature humaine est achevée par le couple unifié. Sans le péché originel, il en aurait toujours été ainsi. Mais, à la suite de la tentation et de la chute, il nous est très difficile, dans ce monde d'adultère et de fornication, d'imaginer ce qu'eût été le bonheur de l'image parfaite de la Trinité sainte et bienheureuse. Il faut bien comprendre que le mariage ne peut être ravalé à un simple « contrat », soit civil, soit religieux. Le rite n'a qu'une signification seconde, par rapport à la Création première, à laquelle il nous est difficile de revenir, et impossible si l'on ne s'arrache pas au « monde qui est ennemi de Dieu ». La théologie de l'Eglise est restée étroitement solidaire de la génération charnelle, de sorte que les couples chrétiens ne purent vivre selon la Vérité, sur laquelle s'établira le Royaume du Père, par la sanctification de son Nom. Les clefs de saint Pierre n'ont pas ouvert sur le Royaume et les conjoints sont restés aux portes.

C'est en effet lorsque viendront les « *Noces de l'Agneau* », prophétisées par la parabole des dix vierges, et l'Apocalypse, (Mt.23 ; Apoc.19/7,9) que nous retrouverons le bonheur du Paradis.

Jésus assiste à des noces à Cana en Galilée, où il fait son premier miracle. Son ministère commence ainsi par des "noces", et se terminera par les "Noces de l'Agneau". Il nous enseigne ainsi qu'il est venu restaurer le couple humain tel qu'il

⁴ - Pie XII a mis en valeur la « Virginité sacrée » Il a sauvé la foi de Léon XIII dans sa promotion de la Sainte Famille et de Saint Joseph. Mais il n'a pas tenu compte de la virginité « corporelle » de la femme. Après Pie XII, le magistère ordinaire de l'Eglise a glissé dans l'ouverture au « monde » c'est-à-dire dans les « ténèbres » dénoncées déjà par saint Jean : « La lumière a brillé dans les ténèbres, mais les ténèbres ne l'ont pas reçue ».

l'avait pensé et créé au paradis terrestre. Une tradition rapporte qu'il enjoignit les époux à garder la virginité pendant trois ans : le temps pour lui de porter témoignage en faveur de sa filiation divine. Ayant compris, ces jeunes mariés sont devenus, espérons, ces premiers chrétiens qui avaient conscience de la valeur sacrée de la virginité. Il suffit de considérer l'histoire des Vierges martyres des premiers siècles qui ont préféré mourir que de conclure un honnête mariage (charnel). Sainte Cécile en est la figure emblématique.

La théologie classique du mariage ⁵

fut très difficile à établir. Si l'on affirme que le mariage est un sacrement, il faut en trouver la mention dans la Sainte Ecriture : elle s'y trouve en effet, dès la première page, puisque le couple humain fut établi par Dieu lui-même, au commencement, en Adam et Eve, celle-ci façonnée avec les os et la chair d'Adam : donc une seule nature. Voilà qui confirme la notion de l'unité et de l'indissolubilité du mariage. On peut également avancer que le Christ a, en quelque sorte, « consacré » le mariage en assistant, avec sa mère et ses disciples, aux noces de Cana. (Jn. Ch.2.)

Mais le Christ fut engendré d'un « mariage » assez singulier : puisque sa mère l'a conçu dans sa virginité inviolée. Par suite, il a imposé la condition formelle à ses disciples de renoncer à la famille charnelle qui leur a donné naissance: « *Celui qui ne hait pas son père, sa mère, sa femme, ses enfants... ne peut être mon disciple* ». (Luc. 14,25-27 et parall.). Si la virginité est supérieure au mariage, comme l'enseigne formellement le Concile de Trente, il faut garder la virginité. ⁶ Si le mariage est un sacrement, il faut se marier. Que penser d'une doctrine qui affirme une chose et son (apparent) contraire ? Que penser d'une doctrine qui exclut l'un de l'autre deux sacrements : l'Ordre et le Mariage ? Pourquoi deux sacrements seraient-ils incompatibles ? En fait une seule solution possible à cette apparente contradiction : il faut que le mariage reste virginal.

Devant la rigueur de l'unité du couple: "*Que l'homme ne sépare pas ce que Dieu a uni*", les disciples du Christ, s'écrient : «*Dans de telles conditions, mieux vaut ne pas se marier*» (Mt. Ch.19). Le Christ les traite alors "*d'eunuques*" - ce qui n'est certes pas un compliment ! - mais ils ne comprennent pas le sens de cette accusation portée par le Verbe incarné. Leur refus de la femme et de l'anatomie de leur propre corps les privent de la lumière sur ce point fondamental de la relation

⁵ - Voyez sur la théologie du Sacrement de Mariage l'excellent livre de Monseigneur Bernard Bartmann, Tome 2, p.485-501, Précis de théologie dogmatique.

⁶ - le Concile de Trente frappe d'anathème, celui qui refuse de dire que la virginité est préférable au mariage. (Anathème 10, Sess.24 Décret sur le sacrement de mariage.).

homme-femme. Cette mentalité de « non acceptation » de la réalité corporelle a subsisté longtemps, jusqu'à nos jours. ⁷

Comment se fait-il que l'Eglise n'ait tenu aucun compte, soit dans sa pratique, soit dans sa législation, de la prescription de Saint Paul, dans la Ière à Timothée : « *Il faut que le diacre, le prêtre et l'évêque soient hommes d'une seule femme* » ? (Voir ci-dessous : le « *Mystère de la piété* »)

Certes, Léon XIII a prescrit que la Sainte Famille était le modèle assuré de « *toute vertu et de toute sainteté* » pour tout chrétien. Or, la vertu première est la foi – vertu théologale. Si les conjoints ont la même foi que la Sainte Famille, ils doivent se conformer à son exemple et garder la virginité dans le mariage. Il est vrai que l'Eglise n'a jamais canonisé de chrétiens mariés, sauf ceux qui ont gardé la virginité dans le mariage ou ceux qui ont rompu le lien conjugal pour entrer dans les Ordres et travailler ainsi explicitement à la Rédemption. ⁸

Les « fins » du mariage. ⁹

Théorie classique qui remonte à Saint Augustin. Evidemment il n'a pas mis en pratique sa propre doctrine ! Qu'enseigne-t-il le grand docteur, père de la théologie occidentale ? «Trois fins du mariage » dit-il. La première, qui doit toujours guider les époux dans leurs relations intimes: la procréation. La seconde: soutien mutuel, et la troisième : apaisement de la concupiscence. Saint Augustin préconisait, en effet, que le «péché originel» était la concupiscence. ¹⁰ Il eut toutes les peines du monde à expliquer ce paradoxe: comment réaliser la fin première du mariage sans allumer, ne serait-ce que pour un court moment, cette sinistre concupiscence dont le châtement sera, sinon la damnation, du moins la mort ? Alors, comment obéir au

⁷ - C'est bien ainsi qu'il faut comprendre le texte : "Beaucoup ne comprennent pas cette parole (celle du commencement: "ils seront deux en une seule chair"), car il y a des eunuques.... et qui le deviennent en vue du Royaume de Dieu. Ce qui est bien le comble !

⁸ - Les exemples sont nombreux et célèbres – voir le calendrier liturgique. Toutefois, en ces derniers temps , Jean-Paul II a canonisé des gens mariés engagés dans la voie charnelle, de sorte qu'il canonise ainsi le péché originel = le péché de génération. Abomination et désolation dans le lieu saint. Le Droit Canon de 1919 affirme en effet que le contrat conjugal devenu sacrement par la bénédiction nuptiale prononcée par le prêtre, ne peut jamais être rompu, sinon dans le cas où les deux conjoints d'un accord unanime, font chacun de leur côté une profession solennelle religieuse = un engagement dans un ordre ecclésiastique officiellement reconnu. Ou encore s'il n'ont pas consommé leur mariage.

⁹ - Le mot « fins » résonne mal dans notre langage moderne. Disons plutôt que la « fin du mariage » est souvent le divorce, légalisé ou non ! Le lecteur, pour se faire une idée de la détresse que peut produire le "mariage" pourra lire l'ouvrage de Tolstoï: "La sonate à Kreutzer".

¹⁰ - Il ne l'a jamais affirmé d'une manière absolue : il n'en était pas très sûr. Cependant il fut suivi par un grand nombre de cénobites et d'ermites qui ont lutté par les jeûnes, les cilices, les macérations etc.. avec une frénésie malade contre cette odieuse concupiscence, sans jamais pouvoir l'éteindre. Ils ont, comme Augustin lui-même, proscrit absolument l'accès de leurs demeures à toute personne du sexe féminin, mais l'imagination a toujours trompé leurs héroïques efforts. C'est ici qu'il faut se souvenir de l'adage : « L'imagination trompe, la réalité délivre ».

commandement de Dieu : «Croissez et multipliez » ¹¹ sans tomber dans le désastre de la faute originelle ?

Ces quelques réflexions permettront au lecteur de se rendre compte des difficultés insurmontables sur lesquelles les théologiens se sont heurtés au cours des siècles. C'est pourquoi il parut plus simple de dire que le mariage était avant tout un « contrat » : de manière à en laisser l'enseignement aux canonistes. De fait, c'est le contrat de cohabitation de l'homme et de la femme qui devient un sacrement, lorsqu'il est conclu en la présence de deux témoins, et scellé par la parole sacramentelle prononcée par le prêtre. ¹² « *Ego conjugo vos in matrimonium, in nomine Patris et filii et Spiritus Sancti* » Cette parole assurait la validité du mariage: nous rejoignons ainsi le sens du mot latin «Sacramentum», qui signifie « serment sacré ». En effet, ce serment, prononcé devant les dieux et l'état - prêtre de Jupiter et représentant de l'Empereur- validait l'inscription du militaire dans la légion, ou le citoyen dans l'administration impériale.

Les canonistes ont précisé que, dans le mariage chrétien, les époux eux-mêmes sont les « ministres » du sacrement, en supposant qu'ils sont conscients d'un engagement prononcé en toute liberté, et qu'il n'y ait pas d'empêchement dirimant.¹³ Cependant, pour que le mariage soit valide il fallait absolument que le prêtre, au nom de Dieu, prononce la formule ci-dessus « *Ego conjugo vos...* » Le concile de Vatican II a supprimé cette formule dans le nouveau rituel, de sorte que, selon le Code Canonique de 1917, tous les mariages conclus depuis ce dernier concile œcuménique sont nuls. Dieu ne s'engage plus par la bouche du prêtre. Le mariage est un simple engagement mutuel, mais non plus un sacrement.

Quoi qu'il en soit : ces difficultés théologiques ou canoniques ne sont rien par rapport aux désastres qui découlent nécessairement du mariage charnel, car il implique le viol «nécessaire» si l'on veut en accomplir la fin première. Contradiction flagrante et insupportable ! Les époux, quoique bénis par le prêtre, tombent alors sous les sentences de la Genèse: (ch.3) douleurs et risques de l'enfantement, arrivée d'enfants débiles, impossibilité pratique d'élever les enfants, de les nourrir, de les instruire. L'immense majorité des couples n'en a ni la culture ni les moyens matériels. D'où l'effort de l'Eglise, au cours des siècles, pour suppléer à

¹¹ - Saint Augustin n'avait pas une connaissance suffisante de l'hébreu pour comprendre ce premier « commandement » qu'il faut traduire ainsi : « Soyez grands et portez du fruit, mais en surpassant les poissons de la mer, les oiseaux du ciel et les bêtes de la terre », c'est-à-dire par un mode de génération transcendant par rapport à celui de tous les animaux, même des mammifères.

¹² - Normalement le curé de la paroisse où réside la femme, qui inscrira le mariage dans le registre, avec toutes les signatures de manière qu'en cas de procès de nullité, on puisse trouver facilement les pièces justificatives. En terre chrétienne, l'Eglise prenait – théoriquement -la responsabilité de l'ordre familial et social, et veillait sur la liberté de l'engagement des conjoints, elle assurait ensuite l'instruction et la formation chrétienne des enfants.

¹³ - L'empêchement dirimant rend le mariage nul : erreur sur la personne, contraintes sur la liberté des conjoints, lien de parenté, etc. C'est pourquoi le prêtre devait faire une enquête sérieuse pour être sûr qu'il allait faire un mariage valide.

la famille : orphelinats, maisons d'éducation et d'instruction, tenues soit par des prêtres séculiers, soit par des religieux spécialisés ... Ensuite les Etats ont tenté d'organiser une « Education nationale » - onéreuse ! ¹⁴ – dont l'intention secrète, mais évidente, était de supplanter l'Eglise pour former non plus des chrétiens, mais des « citoyens » parfaitement « laïcs » - c'est-à-dire athées - qui n'auraient plus d'autre référence pour leur conduite que l'obéissance servile aux lois civiles, à commencer par la conscription obligatoire. Ainsi le mariage chrétien fut complètement court-circuité, et, sous prétexte de « patriotisme », on a déploré les millions de morts par les guerres du XX^e siècle. Ni les chefs d'Etats, ni les généraux, ni les capitaines, ni les simples soldats n'ont tenu le moindre compte du commandement de Dieu : « Tu ne tueras pas ! » Et s'ils en tenaient compte, ils étaient fusillés comme « déserteurs ».

Mariage charnel... ou mariage virginal ?

Revenons à ce mot « chair » que Paul emploie dans les Epîtres aux Galates et aux Romains, par exemple : « *Si vous vivez selon la chair vous êtes sur le point de mourir... Celui qui sème dans sa chair récoltera de la chair la corruption...* » (Gal 6 /7-8) . De même dans Saint Jean, parlant de la naissance de Jésus-Christ : « *Il ne fut pas engendré de la chair ni du sang, ni de la volonté de l'homme...* » Et Jésus à Nicodème : « *La chair ne sert de rien, c'est l'Esprit qui vivifie...* » (Jn.3). Il est donc aisé de comprendre que ce mot « chair » désigne la génération qui se fait à partir de l'ouverture du sein virginal, par le coït = fornication. Si l'on garde ce mode de génération * nous sommes assurés de récolter la douleur, la maladie et la mort: c'est le péché « originel » que Saint Anselme, en toute exactitude, place aussi bien au commencement de l'humanité qu'au commencement de tout homme, d'où il conclut que tout être humain ainsi conçu est « *privé de toute justice et de tout bonheur* ». ¹⁵

Il apparaît donc que le mariage charnel est absurde quant à la raison : car il implique un acte dont on ne peut pas prévoir le résultat. Il est indigne, pour un être rationnel, d'appeler à la vie un rejeton qui sera peut-être aveugle, handicapé gravement, ou débile mental incurable. De plus, en posant cet acte, tout homme – qui est toujours le responsable du viol ! ¹⁶ - est d'avance assuré qu'il met la mort dans la peau de son enfant : acte homicide ! Nous voici donc en présence de l'interdiction première, portée dans le v. 17 du ch. 2 de la Genèse, et signifiée par l'hymen qui ferme l'utérus = le « voile du sanctuaire ». ¹⁷ : "*De l'arbre de la connaissance du bien et du mal, tu ne mangeras pas, sinon, devenant mourant tu mourras.*"

¹⁴ - Alors que les maîtres et les institutrices de l'Eglise travaillaient avec un dévouement et un désintéressement absolus.

¹⁵ - « De peccato originali et de conceptu virginali ». Voir notre étude sur ce traité.

¹⁶ - Car c'est Adam qui reçoit le commandement de Dieu (Gen.2/17) avant même la génération de la femme à partir de ses os et de sa chair : c'est donc l'homme, le mâle (= « celui qui se souvient ») qui a pour vocation et mission de guider la femme créée vierge dans la Vérité.

¹⁷ - Les femelles de certains mammifères portent un hymen tant qu'elles ne sont pas pleinement adultes. Cet hymen tombe naturellement lorsqu'elles sont aptes à la génération. Tant que l'hymen subsiste les mâles ne s'accouplent pas avec elles : ils respectent donc la loi naturelle du sein fermé. Chez la femme l'hymen demeure, ce qui montre très explicitement l'interdiction de la génération

La doctrine de la virginité et de la chasteté fut gardée dans la sainte liturgie de siècle en siècle, et personne n'en a tenu compte, ni les fidèles, ni les prêtres qui avaient la charge de conduire les époux dans la voie de la Vérité. Voici le texte de Saint Paul notamment le verset 12 du ch. 8 de l'Épître aux Romains : « *Frères, nous ne sommes pas redevables à la chair pour vivre selon la chair, car si vous vivez selon la chair vous mourrez, mais si vous vivez selon l'Esprit, vous faites mourir les œuvres de la chair et vous vivrez...* »¹⁸ Vous n'êtes pas redevables signifie: rien ne vous oblige à vous accoupler pour avoir des enfants.

C'est pourquoi le Sacrement de Mariage ne devrait être donné qu'aux chrétiens qui ont le sens exact de leur engagement baptismal: « *Je renonce à Satan, à ses pompes et à ses œuvres* » c'est-à-dire, au péché originel et à ses conséquences. C'est ce que l'épître aux Hébreux désigne par le mot : « *La renonciation aux œuvres mortes* » (Hb.6/1).¹⁹

Le respect de la virginité de la femme est le sceau de l'amour. L'acte conjugal, pour employer cet euphémisme menteur, - c'est-à-dire le viol légalisé - est une blessure irréparable pour la femme, qui obscurcit l'union des époux et aboutit nécessairement à une rupture au moins psychologique, et le plus souvent à l'adultère. Il faut en effet, ici comme partout, « juger l'arbre à ses fruits ».

Mais, si le chrétien qui accède au mariage veut avoir des enfants selon la chair -«fonder une famille» comme on dit - il faut lui imposer la circoncision et l'observance de la loi de Moïse, puisque précisément, cette loi fut promulguée par l'autorité de Dieu pour « *conduire la chair dans la voie droite* ». A vrai dire, c'est au moment de l'engagement baptismal - comme la chose se faisait dans l'Eglise Apostolique des tout premiers siècles²⁰ - qu'il faudrait enseigner clairement que la femme est créée vierge parce qu'elle est appelée à la génération sainte et exemplaire, qui nous a donné le Premier Né : Jésus-Christ le Juste. Qui peut avoir une foi plus exacte que celle de la Vierge Marie ?

animale, pour la créature humaine. C'est pourquoi l'engagement de la chasteté pour les hommes ou de la virginité pour les femmes est la Loi Naturelle de la créature humaine. C'est ce que les Anciens pressentaient fortement, comme en témoigne l'institution des « vierges consacrées » : le Parthénon à Athènes, les Vestales à Rome. Voir aussi les commentaires de Saint Jérôme sur la « porte orientale » du Temple d'Ezéchiél : « Cette porte restera fermée, on ne l'ouvrira point, ... » Lire l'exhortation saisissante et divine du ch. 43 d'Ezéchiél.

¹⁸ - Voir sur ce point nos études sur les Epîtres aux Galates et aux Romains. C'est la doctrine introduite par saint Augustin sur les « fins du mariage » qui a provoqué dans l'Eglise latine un aveuglement presque complet sur la génération humaine. Voir le mot *génération*.

¹⁹ - Les « Cathares » avaient pressenti cette institution divine de la virginité inviolable . Ils furent sauvagement persécutés et massacrés. C'est l'une des pages les plus sombres de l'histoire de l'Eglise. Voir le lire : « Les Cathares en Occitanie » Editions Fayard ; Robert Lafont. 1982. Les Cathares étaient beaucoup plus chrétiens que les bandits cruels déguisés en ecclésiastiques, qui les ont massacrés et brûlés !

²⁰ - Voir sur ce point la doctrine de Clément d'Alexandrie.

Cet idéal est parfaitement possible : il est éminemment désirable et très facile, car il écarte toute angoisse, toute douleur et l'éventualité de la mort. Sa simplicité est accessible aux tout-petits, que le Seigneur propose comme exemple. Dans l'Évangile de Saint Thomas un logion très éclairant nous indique à quelle psychologie guérie de toute peur et de toute honte nous devons accéder pour accepter loyalement le corps :

« Jésus vit de petits-enfants qui tétaient. Il dit à ses disciples : « Ces petits-enfants qui tètent sont semblables à ceux qui entrent dans le Royaume. » Eux dirent: « Si nous sommes petits entrerons-nous dans le Royaume ? » Jésus leur dit: « Lorsque vous ferez les deux un et que vous ferez le dedans comme le dehors, et le dehors comme le dedans, et le haut comme le bas, et si vous faites le mâle et la femelle un seul, afin que le mâle ne soit plus un mâle et que la femme ne soit plus une femelle, et lorsqu'à la place d'un œil vous mettrez des yeux, et une main à la place d'une main, et un pied à la place d'un pied, et une image à la place d'une image, alors vous entrerez dans le Royaume ». (Logion 22, Suarez , Dorèse 27)

Ce qui signifie: guérison psychologique radicale de toute honte et de toute peur. Il est trop évident que l'Église n'a jamais eu les moyens de rectifier la psychologie des candidats au mariage ! Il faudrait pour cela un rituel spécial, reproduisant et perfectionnant le rituel baptismal primitif qui exigeait la «dévêtue» - faite par l'Évêque - et la nudité loyale pour l'immersion dans l'eau du baptistère. Saint Clément d'Alexandrie se réjouissait de voir les baptisés processionner tout nus, et s'écriait : *« Voilà ! nous sommes revenus à la simplicité et à la gloire du paradis terrestre ! »*

L'épître aux Hébreux est d'un grand secours pour la pleine réconciliation psychologique de la créature rationnelle. D'un seul mot Saint Paul expose la « morale conjugale » nécessaire et suffisante : 13/4 – *« Que le mariage soit honoré de tous : et que la couche soit sans souillure, car Dieu jugera les fornicateurs et les adultères ».*

L'arbre de vie

"Au vainqueur je donnerai de l'arbre de la vie planté au paradis de Dieu." (Ap.2/7). Si "l'arbre de la connaissance du bien et du mal" doit être déraciné – à savoir la génération qui conduit à ce dangereux mélange – "l'arbre de la vie" au contraire doit être cultivé et entretenu pour qu'il porte ces fruits de vie impérissable. Quel est-il ? Comment se concrétise-t-il ? Car si la femme est porteuse de l'hymen, l'homme est porteur d'une semence. Semence de vie ou de mort ? Telle est la question. Une semence corruptible ne peut donner qu'un fruit corruptible, comme toutes les semences de la terre. Elle n'est donc pas réservée à la génération d'un être humain que Dieu, en son principe, a voulu incorruptible. Quelle est alors l'utilité de la semence ? Comme toutes les semences, elle est d'abord nourriture. Les céréales sont

la base de l'alimentation humaine. C'est ici qu'il nous ramène à l'enseignement de saint Paul qui, dans son épître aux Ephésiens, nous donne la clé de la véritable relation conjugale:

"Hommes aimez vos femmes comme le Christ a aimé l'Eglise, et s'est livré lui-même pour elle, pour la sanctifier, l'ayant purifiée par le bain d'eau, en un mot, pour se la présenter à lui-même glorieuse cette église, sans tâche ni ride, ni rien de semblable, mais pour qu'elle soit sainte et irréprochable. C'est ainsi que les hommes doivent aimer leurs propres femmes, comme leurs propres corps. Qui aime sa femme s'aime lui-même. Personne en effet n'éprouve de répulsion pour sa propre chair, mais il la nourrit de lui-même et la réchauffe, tout comme le Christ nourrit et réchauffe l'Eglise. Car nous sommes membres de son corps. C'est ainsi que l'homme quittera son père et sa mère et s'attachera à sa femme, et les deux seront une seule chair. Ce mystère est grand, et moi je dis qu'il se rapporte au Christ et à l'Eglise. Donc en ce qui vous concerne, que chacun pour sa part aime sa femme comme lui-même, et que la femme révère son homme." (5/25-33)

"Ce mystère... se rapporte au Christ et à l'Eglise" : c'est en considérant l'amour du Christ pour son Eglise qu'il nous faut comprendre la relation d'amour qui doit exister entre l'homme et la femme. "Aimez vos femmes comme le Christ a aimé l'Eglise" : il ne l'a pas aimée d'un amour charnel, certes, mais d'un amour virginal et "eucharistique". Il a donné à son Eglise son corps en nourriture de vie. "Aimez-vous l'un l'autre comme je vous ai aimés". C'est par cette "union chaste" que les époux doivent faire "une seule chair", comme la chose est prescrite au commencement du Livre. (Gen.2/24) La semence de l'homme trouve ici sa pleine utilité, et contribue à faire l'unité des deux parts. "Il la nourrit de lui-même".

En complément de cette doctrine du mariage voir les mots "eucharistie", "couple"... Le Royaume viendra lorsque le couple humain rendra au Père ce qui lui appartient de droit : la paternité, dans le respect de la virginité naturelle et sacrée. Le seul sacrifice que Dieu exige de sa créature rationnelle est celui de la paternité et de la maternité charnelle, source de douleur et de mort. Qui ne voudrait faire un tel sacrifice !

Le sacrement de mariage est le septième et dernier sacrement : il arrive après le sacerdoce. C'est un enseignement. Cet ordre sacramentel nous indique que le mariage doit être donné à ceux qui ont reçu les autres sacrements, y compris le sacrement de l'Ordre. Et en effet, le prêtre est celui qui renonce à la voie charnelle : il pose le vœu de chasteté et la femme consacrée le vœu de virginité. Tous deux sont donc disposés à vivre le mariage virginal. C'est à eux qu'il est proposé - puisqu'il ne peut être donné sans cet engagement de chasteté et de virginité. Ainsi, ce dernier sacrement rejoint ce

qui était au commencement de la création : le couple humain. Ainsi est résolu harmonieusement le problème du "célibat" des prêtres.²¹

oooooooooooooooooooooooooooo

²¹ - Ce mot "célibat" est un mot tardif et faux: on parlait avant Vatican II non pas du "voeu de célibat" mais du "voeu de chasteté". Un célibataire peut être un coureur de jupons.